

Domaine Santé

Filière Technique en radiologie médicale

Interprofessionalité 1

1. Caractéristiques du module

Code : S.RM.SO371.1301.F.20

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2021-2022

Année d'études : ☒ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 4

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module optionnel
☐ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Catégorie : ☒ Module principal Core course ☐ Module lié au module principal Related course ☐ Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau : ☒ Module de base ☐ Module d'approfondissement ☐ Module avancé

Statut didactique : ☐ Module type M1 ☐ Module type M2 ☒ Module type M3

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre d'automne ☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

Temps de cours : 2+20 h. Temps de travail encadré : 8+20 h. Temps de travail personnel individuel : 50+20 h.

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

☐ Rôle d'expert ☐ Rôle de manager ☐ Rôle d'apprenant et de formateur
☒ Rôle de communicateur ☒ Rôle de promoteur de la santé ☒ Rôle de professionnel
☒ Rôle de collaborateur

Compétences principales visées (Référence : Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH). (2009). *Projet compétences finales pour les professions de la santé HES [Rapport final]*)

Objectifs généraux du module

A. Interprofessionalité 1 :

En visionnant une séquence vidéo :

- Analyser la situation pratique proposée
- Décrire l'activité des différents professionnels présents
- Relever les outils de communication utilisés
- Proposer des alternatives lorsque les méthodes de travail et les outils de communication ne sont pas adéquates

B. INTERPROFESSIONNALITE BSc1 :

consulter le descriptif en annexe

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Les contenus d'enseignement et les productions attendus sont décrits dans le syllabus.

Exigences de fréquentation :

A. Interprofessionalité 1 :

- Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : pratiques simulées, ateliers d'habiletés cliniques et cours pratiques. Le non-respect de cette exigence sera sanctionné par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F.

- Pour les autres modalités pédagogiques, un taux de présence inférieur à 80% et/ou une participation jugée insuffisante ou inadéquate sont sanctionnés par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F. Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapages seront à définir par le responsable du module.

B. INTERPROFESSIONNALITE BSc1 :

Présence obligatoire :

- A la semaine interprofessionnelle (2^{ème} semaine de l'année civile)
- Aux séances de travail en groupes avec les tuteurs/trices (rendez-vous fixé par la tutrice/le tuteur avec chaque groupe)
- Participation active aux e-learning et au travail de groupe

Toute absence pour motif valable au sens de l'art. 29 du règlement d'études doit être annoncée. Les absences sans motif valable entraînent la non validation du module.

Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapage seront définies par le responsable du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Interprofessionalité 1 :** un travail écrit produit ainsi qu'une soutenance orale en groupes à la fin du semestre 1. Une évaluation appréciée « acquise » ou « non acquise » sera attribuée.

B. INTERPROFESSIONNALITE BSc1 :

1. Le compte-rendu d'un entretien semi-dirigé portant sur la pratique interprofessionnelle rendu au plus tard le 10 décembre 2021
2. Un travail écrit d'analyse des entretiens semi-dirigés produit en groupe interprofessionnel rendu au plus tard le vendredi 14 janvier 2022 (coefficient 1)
3. Un examen écrit de type QCM portant sur les connaissances abordées depuis le début du module à réaliser sur Moodle le vendredi 14 janvier 2022 (coefficient 1)

La validation (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points 2 et 3 ci-dessus.

La modalité 1. doit être acquise

La validation du module Interprofessionalité 1 (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante. Le module est validé si l'étudiant-e obtient le qualificatif « Acquis » pour la partie A ainsi que s'il obtient une note ECTS suffisante pour la partie B.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 ci-dessus doivent être satisfaites.

La note finale du module correspond à la note obtenue pour la partie B.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

A. Interprofessionalité 1 :

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module (soit entre 3,5 et 3,9) ☐ Pas de remédiation

B. INTERPROFESSIONNALITE BSc1 :

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module (soit entre 3,5 et 3,9) ☐ Pas de remédiation

En cas de Fx obtenu au point 2, le groupe d'étudiants doit réaliser un travail écrit complémentaire. Ce travail est à restituer en semaine 4.

L'étudiant qui par son comportement inadéquat ou un manque d'implication ne répond pas aux critères minimaux en termes de dynamique de groupe ne valide pas le travail décrit sous 2 au point 5. Un travail écrit complémentaire sera exigé et devra être restitué en semaine 4.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite. En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois dès que possible.

Répétition

- Modalités : La répétition peut prendre une forme particulière (projet individuel par exemple) ; les apprentissages attendus correspondront aux objectifs fixés et aux compétences visées. Les modalités seront précisées dans le document écrit et signé dont il est question ci-dessous
- Période : à définir

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

- Interprofessionalité 1 : une bibliographie sera présentée aux étudiant-e-s au début du module et complétée durant le module.
- INTERPROFESSIONNALITÉ BSc1 : consulter le descriptif en annexe

8. Responsable du module et enseignants

Responsable du module : S. Ardizzone

Enseignants :

- Interprofessionalité 1 : S. Ardizzone, B. Bachmann
- INTERPROFESSIONNALITÉ BSc1 : consulter le descriptif en annexe

Descriptif validé le 3 septembre 2021 par

M. Barada
Responsable de la filière

INTERPROFESSIONNALITE BSc1

9. Acquis de formation

Rôles majeurs exercés (adaptés selon CanMEDS, Ottawa 2005)

- | | |
|---|---|
| ☐ Rôle d'expert | ☒ Rôle de promoteur de la santé |
| ☒ Rôle de communicateur | ☐ Rôle d'apprenant et de formateur |
| ☒ Rôle de collaborateur | ☒ Rôle de professionnel |
| ☐ Rôle de manager | |

Compétences principales visées (KFH, compétences finales pour les professions de la santé HES, 2009)

- Connaître les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système suisse de soins et de protection sociale ainsi que les principes de son pilotage et ses limites ;
- Mener leur activité professionnelle dans le respect des bases légales, tout en évaluant l'efficacité et l'économicité ainsi que la qualité et l'adéquation des prestations fournies ou initiées ;
- Assumer la responsabilité pour leurs actes et reconnaître et respecter leurs propres limites ;
- Développer leur activité professionnelle par l'acquisition de savoirs scientifiques et mener une réflexion permanente sur leur pratique et qui conduit à l'actualisation des connaissances et aptitudes tout au long de la vie ;
- Chercher activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs du système de soins ;
- Présenter et documenter leurs actes de manière pertinente, être compris par les autres et connaître des instruments e-health pour la gestion des patients et des soins.

Objectifs pédagogiques du module

- Explorer l'interprofessionnalité pour améliorer la qualité et la sécurité des soins
- Découvrir la pratique collaborative par l'éducation interprofessionnelle
- Expliquer les liens entre l'interprofessionnalité et les facteurs humains, la qualité et la sécurité des soins
- Prendre conscience des rôles, des responsabilités et des représentations en interprofessionnalité
- Acquérir une base de connaissance commune pour répondre aux défis du système de santé.

10. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Concepts de base en matière de travail en équipes interprofessionnelles et leadership collaboratif ;
- Enjeux d'une équipe interprofessionnelle ;
- Les incidents et erreurs dans les soins de santé ;
- Le rôle du patient dans l'équipe interprofessionnelle ;
- Les outils d'amélioration du travail d'équipe (modèle TeamSTEPPS®) ;
- Les enjeux interprofessionnels dans les problématiques du système de santé ;
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé ;
- Evolution des contextes et modèles de soins ;
- Eléments de politique et d'économie de la santé ;
- Organisation du travail dans les métiers de la santé ;
- Secret médical, responsabilités, positionnement professionnel et questions éthiques ;
- E-health et outils informatiques au service de la santé.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux ;
- Ateliers thématiques ;
- Interview interprofessionnel ;
- Travail en groupes inter-filières avec tutorat ;
- Lectures préparatoires ;
- E-learning.

11. Modalités d'évaluation et de validation

Se référer au point 5, page 2

12. Modalités de remédiation et de répétition

Se référer au point 6, page 2 et 3

13. Bibliographie principale

- Bréhaux, K. (2016). Libre-arbitre et consentement du patient lors des soins. *Soins*, 61(808), 21-24. <https://doi.org/10.1016/j.soin.2016.07.001>
- Clark, P. G., Cott, C., & Drinka, T. J. K. (2007). Theory and practice in interprofessional ethics: A framework for understanding ethical issues in health care teams. *Journal of Interprofessional Care*, 21(6), 591-603. <https://doi.org/10.1080/13561820701653227>
- Flin, R., Winter, J., Sarac, C., & Raduma, M. (2009). Human factors in patient safety: review of topics and tools. *World Health*, 2.
- Framework for Action on Interprofessional Education & Collaborative Practice, World Health Organization (WHO), 2010 (p.7-41) (https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/70185/WHO_HRH_HPN_10.3_eng.pdf)
- Irvine, R., Kerridge, I., McPhee, J., & Freeman, S. (2002). Interprofessionalism and ethics: consensus or clash of cultures? *Journal of Interprofessional Care*, 16(3), 199-210. <https://doi.org/10.1080/13561820220146649>
- Pautier, S. (2017). Le secret professionnel soignant : un enjeu de démocratie sanitaire entre immanence et aliénation. *Recherche en soins infirmiers*, (130), 53-67.
- Pomey MP., et al., (2015) Le Montréal Model : Enjeux du partenariat relationnel entre patients et professionnels de la santé. *Santé publique* 27(1), 41-50
- Staines, A., Christian B. & Farin A., TeamSTEPPS (2016) Des outils de travail en équipe pour la sécurité des patients. *Risque & qualité*. 13(3), 159-164
- Widmer D., et al., (2016) Multimorbidité et interprofessionnalité en médecine de famille. *Revue Médicale suisse*. 12, 937-41

La bibliographie complète se trouve sur la plate-forme moodle.

14. Responsable de la formation IP

Mme Patricia Picchiottino

Une liste des intervenants et des tuteurs sera remise à l'ouverture du module